

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 118

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« avancée ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion de phase avancée n'étant pas clairement définie, il convient de la supprimer pour éviter toute interprétation abusive.